

MAIRIE DE L'ETRAT
Affiché le <u>03/07/24</u>
Notifié le
Publié le



**ARRETE N° AC 2024-49 : MODIFICATION TEMPORAIRE DES
FEUX TRICOLORES RUE DE VERDUN**

Le Maire de la Commune de L'ETRAT

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, -
- Vu le Code de la Route,
- Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la Commune,
- Vu l'arrêté délivré à l'entreprise SADE, pour le compte de la Métropole, en date du 27 juin 2024, pour la pose d'une canalisation d'eau potable rue du Huit Mai et rue de la Résistance, avec mise en place d'un alternat par feux tricolores,
- Considérant que pour garantir la fluidité de la circulation, il y a lieu de modifier le feu tricolore situé rue de Verdun, devant la Poste,

ARRETE

Article 1 : Le feu tricolore situé rue de Verdun devant la Poste sera mis en clignotant à partir du mardi 2 juillet 2024 pendant toute la durée des travaux de l'entreprise SADE,

Article 2 : La durée d'application de cette réglementation pourra être prolongée en fonction de l'état d'avancement des travaux.

Article 3 : Monsieur le Maire de L'ETRAT est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à : l'entreprise et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur Le Commandant de Gendarmerie de Sorbiers.
- Monsieur le Président de Saint Etienne Métropole
- Monsieur le Commandant des Services Départementaux d'Incendie et de Secours
- Le SAMU de la Loire

Affiché en Mairie et sur le site de la commune : www.ville-letrat.fr

Le Maire,

Yves MORAND



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte et précise que
le Présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant
Le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai
De deux mois à compter de la notification